

## Protection juridique

### Mode de calcul de la prime annuelle (Contrat-Cadre du Bureau des Métiers)

**Remarque:** La qualité de membre d'une association professionnelle dont le secrétariat est assuré par le Bureau des Métiers permet de bénéficier d'un tarif préférentiel:

	Non-membre	Membre
Frais fixes	325 CHF	250 CHF
Frais variables ( <i>en % de la masse salariale* de l'année précédente</i> )	0.150%	0.130%
Prime minimale	468 CHF	360 CHF
Prime maximale	pas de plafond	8'000 CHF

\*  
*Pour les entreprises affiliées au Bureau des Métiers, la masse salariale est celle annoncée par le biais des décomptes salaires. Sinon, le salaire AVS est déterminant.*

(Etat au 1.1.2025)

BUREAU DES METIERS